



Association BELLOY-ECHECS

15 Rue du Maréchal Leclerc 80310 Belloy sur Somme

Règlement de la Coupe de Belloy-Echecs

Saison 2024 - 2025

Art 1 : Engagement

Cette compétition est réservée aux membres de l'association, à jour de leur cotisation annuelle et possédant une adhésion ou une licence de la F.F.E..

L'engagement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

Date limite d'inscription : 10 Mars 2025

Art 2 : Organisation

L'organisation sera assurée par M Leblanc

L'arbitrage sera assuré par M. Courtois. La décision de l'arbitre et des organisateurs relative à l'application du présent règlement est sans appel.

Art 3 : Formule

Par tirage au sort et élimination directe

Art 4 : Calendrier

1/8 Finale :	24 Mars 2025	1/4 Finale :	5 Mai 2025
--------------	--------------	--------------	------------

½ Finale :	19 Mai 2025	Finale :	2 Juin 2025
------------	-------------	----------	-------------

En cas de report, la partie doit être jouée minimum 4 jours avant la prochaine ronde

Art 5 : Forfaits

Est déclaré forfait, tout joueur qui excède 45 mn de retard par rapport à l'heure réglementaire, ou par rapport à l'heure convenue entre les 2 adversaires

Art 6 : Déroulement des parties

Le joueur premier nommé a les blancs. La cadence est de 60 mn K.O.

Les pendules sont réglées à 15H59. Début des parties à 19h30

La notation est obligatoire, des feuilles de partie sont à disposition.

En cas de partie nulle, des parties semi-rapides en 2X15 mn seront jouées en alternant les couleurs jusqu'à la première partie gagnée. Couleur inversée pour la 1^{ère} partie de départage

Art 7 : Transmission des résultats

Dès la fin de la partie, le résultat doit être transmis par le vainqueur à l'un des organisateurs du tournoi

Cette compétition ne compte pas pour le classement national ELO

L'Arbitre

Régis COURTOIS